

**ANNEXE DE LA DELIBERATION N° 2019.00584 - OPERATIONS N°1, 2, 3 et 4**

**NOM DE L'OPERATION :** Soutien à la mise en place du Tiers Lieux numérique porté par la Communauté de Communes Pays d'Oise et d'Halatte

**Raison Sociale :** Communauté de Communes Pays d'Oise et d'Halatte

**Adresse :** 1, place le Châtelier – BP 40256  
60 722 Pont-Sainte-Maxence cedex

**Représentant légal :** Christian MASSAUX, Président

**Date de réception de la demande de subvention :** 22 janvier 2019

**N° de dossier GALIS :** TINU 000001

**PRESENTATION DU PROJET :**



La Communauté de Communes Pays d'Oise et d'Halatte est composée de 17 communes et compte 34 200 habitants. La collectivité a voté sa feuille de route numérique en mai 2018, avec 3 objectifs prioritaires :

- Continuer d'élargir la diversité de services administratifs dématérialisés
- Améliorer la relation de l'utilisateur avec les services publics numériques
- Contribuer au développement économique et à l'employabilité.

Les besoins identifiés portent principalement sur l'accompagnement des pratiques, via notamment la médiation numérique (vers les jeunes, les seniors, le grand public) ainsi que la digitalisation des acteurs économiques du territoire.

Les activités du **tiers-lieu numérique Atelier 17** seront développées autour de 3 axes

- L'accompagnement de projets (en particulier des micros entreprises, artisans, commerçants, associations)
- La médiation numérique (dans le quotidien des usagers, l'aide à la dématérialisation des services, une communication sur les métiers du numérique...)
- Le télétravail ponctuel et l'e-formation

Autour du lieu principal (l'Atelier 17), des interventions ponctuelles auront lieu dans plusieurs sites du territoire : l'Agora (en quartier politique de la ville), les points rencontres jeunes (Brenouille et Sacy-le-Grand), les collèges (Brenouille et Pont-Saint-maxence), et des médiathèques.

Le projet revêt un caractère purement local ; la subvention octroyée au bénéficiaire n'affecte donc pas les échanges européens.

L'aide à l'animation sera principalement consacrée à la rémunération et à la formation complémentaire de l'animatrice de l'Atelier 17 (1 ETP), d'un animateur (0,5 ETP), d'un administrateur informatique (0.3 ETP) et d'un directeur coordinateur (0,2 ETP).

L'aide à l'investissement sera consacrée à l'équipement numérique et robotique ainsi qu'à l'aménagement spécifique des espaces (télétravail en particulier).

**BUDGET PREVISIONNEL DE L'OPERATION SUR 3 ANS A TITRE INDICATIF TTC**

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>
Rémunération et formation du personnel	320 607 €	Région Hauts-de-France TINU	90 000 €
Locations immobilières et assurances	40 830 €	Région Hauts-de-France OTEN	10 000 €
Communication, doc, télécommunication	6 800 €	Communauté de communes Pays d'Oise et d'Halatte	247 991 €
Eau, électricité, entretien	6 000 €	Produits d'activités	5 500 €
Fournitures et consommables	4 500 €	Labellisation Pass numérique	600 €
Frais de déplacement	1 200 €	Appel à projet politique de la Ville	6 000 €
Labellisation Pass numérique	154 €	Fondation Orange	10 000 €
		Appel à projet divers (CAF...)	10 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>380 091 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>380 091 €</b>

### Détails de la répartition annuelle du budget prévisionnel de fonctionnement

	2019	2020	2021		2019	2020	2021
Rémunération et formation du personnel	105 640 €	108 181 €	106 786 €	<b>Région Hauts-de-France TINU</b>	45 000 €	30 000 €	15 000 €
Locations immobilières et assurances	13 610 €	13 610 €	13 610 €	<b>Région Hauts-de-France OTEN</b>		5 000 €	5 000 €
Communication, doc, télécommunication	2 600 €	2 100 €	2 100 €	Communauté de Communes Pays d'Oise et d'Halatte	79 250 €	89 268 €	79 473 €
Eau, électricité, entretien	2 000 €	2 000 €	2 000 €	Produits d'activités	1 500 €	1 500 €	2 500 €
Fournitures et consommables	1 500 €	1 500 €	1 500 €	Labellisation Pass numérique		100 €	500 €
Frais de déplacement	400 €	400 €	400 €	Appel à projet politique de la ville		2 000 €	4 000 €
Labellisation Pass numérique		77 €	77 €	Fondation Orange			10 000 €
				Appel à projets divers (CAF...)			10 000 €
<b>TOTAL par année</b>	<b>125 750 €</b>	<b>127 868 €</b>	<b>126 473 €</b>	<b>TOTAL par année</b>	<b>125 750 €</b>	<b>127 868 €</b>	<b>126 473 €</b>
<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>380 091 €</b>			<b>TOTAL GLOBAL</b>	<b>380 091 €</b>		

<b>BUDGET PRÉVISIONNEL INVESTISSEMENT TTC</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
équipements numérique et robotique	48 500 €	<b>Région Hauts-de-France</b>	30 000 €
Outillage et logiciels	7 100 €	Communauté de Communes Pays d'Oise et d'Halatte	20 157 €
Aménagement spécifique des locaux	4 400 €	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée	9 843 €
<b>TOTAL</b>	<b>60 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>60 000 €</b>

<b>ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION</b>	
<b>Début d'éligibilité des dépenses</b>	<b>Fin prévisionnelle de l'opération</b>
1/01/2019	31/12/2021
Date d'acceptation du devis pour l'équipement : 5 décembre 2018	

**Le règlement de la participation régionale interviendra comme suit :**

Des acomptes intermédiaires pourront être versés au prorata des dépenses éligibles, dans la limite de 80 % de la subvention allouée, après vérification du service fait, au vu de la présentation d'un état récapitulatif des dépenses payées TTC, signé par le représentant légal dûment habilité.  
Aucun acompte intermédiaire ne peut être inférieur à 800 €.

Le solde de la subvention sera versé après vérification du service fait, sur production d'un état récapitulatif des dépenses payées TTC et d'un état des recettes perçues ou à percevoir signé par le représentant légal dûment habilité.

Si le coût réel de l'opération s'avère inférieur au montant du coût prévisionnel de l'opération, la subvention sera révisée sur la base du taux de participation de la Région.

Si le coût réel est supérieur au coût prévisionnel, la subvention restera égale au montant prévu dans la délibération.